

## Parc naturel régional : 49 communes face à leur avenir

Paru le lundi 23 février 2009



Photo : Frédéric Brandi

Une partie des intervenants, vendredi soir salle Gréco : Antoine Damiani, maire de Carros; Marc Daunis, président du syndicat mixte PNR; André Aschieri, vice-président du syndicat; Emile Tornatore, maire de Le Broc.

« *Un grand projet, essentiel pour le moyen et l'arrière-pays* » (Antoine Damiani, maire de Carros) ; « *Si on ne fait rien, ce sera la catastrophe, la mort à terme* » (Lionnel Luca, député des Alpes-Maritimes) ; « *C'est une chance formidable à saisir* » (Marc Daunis, président du syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur) : les élus présents vendredi soir salle Juliette-Gréco lors de la réunion cantonale de concertation sur le parc régional en gestation, dit des « Préalpes d'Azur », ont tenté de convaincre l'assistance du bien fondé de la démarche enclenchée pour l'obtention du label PNR.

Pour eux, pas de doute, la constitution d'un parc offrirait l'opportunité d'un développement économique, tout en protégeant le patrimoine, naturel et historique, mieux qu'il ne l'est actuellement.

Il faut dire que les enjeux sont considérables. La biodiversité du territoire envisagé - 49 communes **(1)** réparties au centre ouest du département, dont celles du canton des Carros -, est l'une des plus riches de France, voire d'Europe à certains endroits, comme notamment le plateau de Calern.

Sa protection vis-à-vis des loisirs prédateurs et même de la construction anarchique apparaît comme une nécessité absolue pour continuer à regarder enfants et petits-enfants dans les yeux.

## **Rendez-vous le 13 mars à Grasse**

*« Un PNR des Préalpes permettrait de combler la dent creuse d'un arc méditerranéen, une « trame verte », comme on l'a appelée lors du Grenelle de l'Environnement, allant du parc de Camargue au parc national du Mercantour », explique André Aschieri, maire de Mougins et artisan historique de l'idée d'un PNR dans les Alpes-Maritimes.*

Mais l'objectif d'un PNR c'est aussi d'offrir la possibilité aux hommes de vivre, sous peine d'accentuer la désertification d'un territoire déjà très affaibli économiquement. Les pistes sont nombreuses : développement d'une agriculture de proximité, avec circuits courts de distribution ; labellisation des différentes filières, création de zones économiques de type développement durable, etc.

Dépourvu de pouvoir réglementaire, le PRN trouve sa force dans l'établissement d'une charte contractuelle. Après les huit réunions cantonales programmées, **un forum organisé à Grasse le 13 mars** permettra de mettre en place des commissions thématiques auxquelles tout un chacun peut et doit même participer. La réussite du projet ne se fera pas sans les habitants de cette terre trop délaissée ces dernières décennies.

**(1) Il s'agit des communes qui suivent : Aiglun, Amirat, Andon, Acros, Le Bar-sur-Loup (en cours d'adhésion), Bézeaudun-les-Alpes, Bonson, Bouyon, Briançonnet, Le Broc, Cabris, Caille, Carros, Caussols, Cipières, Collongues, Coursegoules, Cuebris, Escragnolles, Les Ferres, Gars, Gattières, Gillette, Gourdon, Grasse, Gréolières (en cours d'adhésion), Le Mas, Les Mujouls, La Penne, Pierrefeu, Revest-les-Roches, Roquestéron, Roquestéron-Grasse, Sain-Antonin, Saint-Auban, Sain-Cézaire, Saint-Jeannet, Saint-Vallier-de-Thiery, Sallagriffon, Séranon, Sigale, Spéracèdes, Toudon, Tourette-du-Château, Tournettes-sur-Loup, Valderoure, Vence.**